

## Briguer un prêt d'honneur

**Le label de lauréat d'un prêt d'honneur est un formidable laissez-passer pour obtenir des prêts bancaires. Un bon tremplin pour créer son entreprise.**

Par Corine Moriou pour L'Entreprise.com, publié le 27/03/2013



Initiative Plaine Commune, une plateforme d'initiative locale (PFIL) du réseau Initiative France a accordé un prêt d'honneur de 4 000 euros, à Bintou Camara, fondatrice de la société Biolissime. Celui-ci lui a permis d'obtenir un prêt de 22 000 euros pour financer son stock. Son entreprise affiche aujourd'hui un chiffre d'affaires de 83.000 euros et emploie un salarié.

Raphaël Demaret

"Initiative Plaine Commune, une plateforme d'initiative locale (PFIL) du réseau Initiative France m'a accordé un prêt d'honneur de 4 000 euros, à taux zéro sans garantie. Cela m'a permis d'obtenir un prêt de 22 000 euros auprès du Crédit Mutuel", se réjouit Bintou Camara, fondatrice de Biolissime, spécialisé dans les produits de beauté pour peaux mates et métisses.

Dans le cadre d'un accord avec la PFIL, la pépinière Miel, installée à Saint-Denis (93), l'a accueillie dans ses locaux pour un loyer modique. Par ailleurs, la jeune femme bénéficie des conseils d'une marraine.

Plusieurs réseaux sont très actifs en matière de prêts d'honneur : France Active finance les petites entreprises et l'économie sociale et solidaire, l'Adie propose des microcrédits aux exclus du système bancaire habituel. Il existe aussi le FGIF, fonds de garantie financière en faveur des femmes.

Plus élitiste, le Réseau Entreprendre veut "créer des employeurs pour créer des emplois", selon André Mulliez, le fondateur. "Nous accordons des prêts d'honneur de 15 000 et 50 000 euros à des entrepreneurs susceptibles de créer 15 emplois et de réaliser un chiffre d'affaires de 1 million d'euros dans les trois ans", précise Cyrille Saint Olive, directeur général d'Entreprendre Paris.